



MAIRIE de TRÉFLEZ

Place Général de Gaulle
29430 TRÉFLEZ

Téléphone : 02 98 61 45 72
Télécopie : 02 98 61 68 79
E-mail : treflez.mairie@wanadoo.fr

CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX MULTISPORTS

DOSSIER DE CONSULTATION – LOT UNIQUE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour but de définir les travaux d'aménagement (conception et réalisation) d'un terrain multisports.

2 – REGLEMENTATION

Les travaux objets du présent marché seront impérativement soumis aux règlements, normes et décrets encadrant la mise à disposition des « équipements sportifs en accès libre » (EN 15312 de mai 2007 et décret 07-1133 du 24 juillet 2007 et EN 1176 -1), celles concernant les équipements sportifs (NF S – 52 -01) et celles en vigueur à la date de soumission des offres.

Les éléments qui seront installés devront faire l'objet d'une copie de l'attestation de conformité aux exigences de sécurité, délivré par un bureau de contrôle.

Les éléments formant la structure devront être conformes aux normes telles que celle concernant la protection contre les coincements de doigts et de têtes (EN 15312 et EN 1176 – 1), l'incitation à grimper (EN 15312), etc.

Les agrès sportifs, tels que les cercles de basketball, les buts de futsal et de handball seront conformes au décret 96 – 495 et aux normes NF EN749, NF EN748 et NF EN1270.

3 – SITE

3-1 – Terrain

L'aménagement sera implanté sur une plateforme existante, mise à disposition par le maître d'ouvrage.

La structure multisports de dimension 24 m x 12 m proposée par le candidat aura une surface optimisée (dimensions hors-tout, buts compris) par rapport à la surface disponible.

3 – 2 – Connaissance des lieux

Les entrepreneurs sont réputés par le fait d'avoir remis leur offre, c'est-à-dire :

- S'être rendus sur les lieux où doivent être réalisés les travaux ;
- Avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et de ses conditions générales et particulières qui y sont rattachées ;
- Avoir pris parfaite connaissance de l'état du terrain ;
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installations de chantier, de stockage, de matériaux, des disponibilités en eau, en énergie électrique, etc... pour la réalisation des travaux ;

- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations ;

En résumé, les entrepreneurs sont réputés avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

L'entrepreneur retenu ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

4 – PRESTATIONS A REALISER

4 – 1 – Exigences du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage attendra avant tout des prestations de qualité, conformes à la réglementation en vigueur, une structure solide, une assurance de sécurité des usagers et une longévité des éléments installés. Il attachera aussi une importance au confort acoustique de la structure (anti-vibration et anti-bruit).

4-2 – Travaux

Les travaux comprendront :

- Aménagement du terrain multisports pour la pratique du handball, futsal, volley, badminton et basket, comprenant :
 - o Mise en place de palissades latérales, hauteur maximale 1 m
 - o Aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite (U sélectif de préférence) sur un des buts
 - o Fourniture et pose de gazon synthétique sablé (épaisseur 22 mm)
 - o Lignage simple du terrain comprenant : 1 ligne médiane, 2 intérieurs de but (3 ml) et 2 points de pénalty
 - o Tracé au sol d'une piste d'athlétisme avec 2 couloirs de course blanc sur fond rouge.

Option : contrat de maintenance de l'aire de jeu (détail des prestations).

4-3 – Structure

La prestation comprend la réalisation d'une structure multisports en Acier Galvanisé à chaud et Thermo laqué dont la surface correspond à celle d'un terrain d'environ 24 X 12 mètres (hors tout).

La structure sera de conception tout métal en Acier Galvanisé à chaud, avec plastification cuite au four. Les cadres seront de conception soudée, tout comme les pattes de fixation des poteaux pour optimiser la résistance mécanique.

Tout équipement de jeux devra offrir toutes les garanties requises sur le plan de la conception, de la sécurité, de la durabilité et de la facilité d'entretien : traitement anti-UV, traitement anti-graffitis, ininflammables, forte résistance à l'usure et aux chocs.

Les coloris seront proposés dans chaque offre, par le candidat au maître d'ouvrage selon la gamme RAL.

Les poteaux seront de préférence de section 80 X 80 mm (avec chapeau soudé anti-vandalisme) sur les palissades et placés derrière les lisses. Les frontons seront eux composés de poteaux 120 X 80 mm de préférence.

Les lisses latérales seront composées de barreaux verticaux soudés Ø 30 mm minimum (aucun barreaudage horizontal permettant l'escalade ne sera autorisé) sur un cadre de 50 X 30 mm de préférence.

La fixation au sol se fera sur platines par chevilles sur plots béton réalisés au préalable.

Il s'agit d'une structure privilégiant la solidité et une maintenance réduite.

Les types d'assemblage seront étudiés tout particulièrement afin de ne pas avoir d'espace entre les poteaux et les panneaux afin d'obtenir une bonne jouabilité. Le candidat précisera dans son offre le dispositif utilisé pour fixer les panneaux sur les poteaux porteurs.

Ces poteaux et platines devront être situés derrière l'aire de jeux afin de sécuriser celle-ci et de favoriser la jouabilité.

Les angles du terrain seront arrondis pour être en harmonie avec la piste et permettre une meilleure jouabilité.

Afin de diminuer les risques d'escalade sur la structure, les panneaux à lisses horizontales seront interdits.

Le remplissage des palissades de type caillebotis, treillis soudé, lames de bois, y compris lames recyclées sont exclus.

Les panneaux de basket en PEHD (Polyéthylène Haute Densité) avec cercle anti-casse et filet armé seront réglables en hauteur et bloqués en position de jeu (2.60 3.05 m) selon le souhait du maître d'ouvrage.

Toutes ces informations seront regroupées dans un mémoire technique.

OPTIONS :

- 4 buts brésiliens monobloc en Acier Galvanisé à chaude puis plastification cuite au four
- 2 poteaux de volley multi-fonctions avec anneaux soudés à l'extérieur du terrain
- 2 assis-debout
- 1 but de basket extérieur comprenant la tête réglable fixé sur l'arrière d'un but, le panneau en PEHD ½ lune, le cercle anti-casse et le filet anti-vandalisme armé.
- Panneaux en PEHD au-dessus des buts principaux et autour des buts brésiliens
- 2 appuis vélos double
- 1 poubelle

4-4 – Eléments de fixation

L'ensemble de la visserie et boulonnerie sera en inox, inviolable et indesserrable (frein par filet mécanique) pour éviter tout risque de vandalisme et protégé par des embases et capuchons anti-vandalisme en polyéthylène.

La visserie sera accessible facilement, afin de pouvoir effectuer le resserrage périodique des éléments selon les prescriptions du fabricant. Une clé spécifique usine sera remise au maître d'ouvrage pour les interventions ultérieures.

4-5 – Panneaux d'information

Un panneau d'information, comprenant les informations suivantes sera posé :

- Nom de la commune
- Mentions d'avertissement relatives aux risques liés à son utilisation
- Toutes autres informations réglementaires
- Interdiction :
 - Aux enfants de moins de 36 mois non accompagnés
 - Aux vélos et cycles à moteurs, rollers, trottinette, skateboard
 - De se suspendre, de grimper et se balancer sur cet équipement
- Numéros d'urgence en cas d'accident (pompiers, à partir d'un portable, SAMU, gendarmerie)

4-6 – Contrôle de stabilité

Le titulaire du marché procédera à ses frais au contrôle de stabilité par un organisme agréé (décret 96-495 du 4 juin 1996 : test d'essais de charge réalisés à 320 kg pour les panneaux de basketball et 180 kg pour les buts de futsal).

5 – GARANTIE

La résistance mécanique de la structure en acier/inox, le système anti-bruit seront garantis 20 ans.

Les éléments de fixation et le traitement contre la corrosion seront garantis 10 ans.

Le titulaire du marché devra fournir, pendant la période de garantie de l'équipement, les pièces de rechanges originales pour le remplacement des pièces défectueuses.

Le prix des prestations inclura donc les actions correctives sous garantie.

6 – DOCUMENTS

Tout équipement sera accompagné d'une fiche technique, notice de montage, plan d'implantation, plan de scellement, certification normative, notice d'entretien, et rapport de charge in-situ et rapport de réception.

7 – ORIGINE – MARQUE – MODELE

Le candidat aura toute latitude pour proposer des matériels et modèles, sous réserve qu'ils soient au moins équivalents en qualité, dimensions, forme, aspect, etc... à ceux demandés dans le présent CCTP.

Le candidat retenu devra justifier de la provenance des matériaux au moyen de bons de livraison délivrés par le responsable de fabrication, à défaut, par un certificat d'origine ou autres pièces.